



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : VENDREDI 9 JUIN 2023

Secrétaire de séance : M. FOUCHOU-LAPEYRADE

D2023-34- Création d'un poste de catégorie A au sein du service informatique

Suite au départ du chef de service informatique (à compter du 1er août 2023) dont l'emploi correspond actuellement à la catégorie B, Decoset lance une procédure de recrutement qui peut potentiellement aboutir à un profil A ou B.

C'est pourquoi, la création d'un emploi permanent dans le cadre des emplois d'Ingénieur Territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} août 2023 permettrait à Decoset de répondre favorablement à un candidat de catégorie A, si celui-ci était retenu. En revanche si un candidat de catégorie B est retenu, ce poste sera supprimé lors du prochain comité syndical.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent dans le cadre des emplois d'Ingénieur Territoriaux à temps complet ceci à compter du 1^{er} août 2023. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions de chef du service informatique.
- **S'ENGAGER A INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230615-D2023-34-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
M. FOUCHOU-LAPEYRADE





	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	9	9	18
Votants	9	9	18
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	20	9	29
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	9	29

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230615-D2023-34-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023